Image not found or type unknown

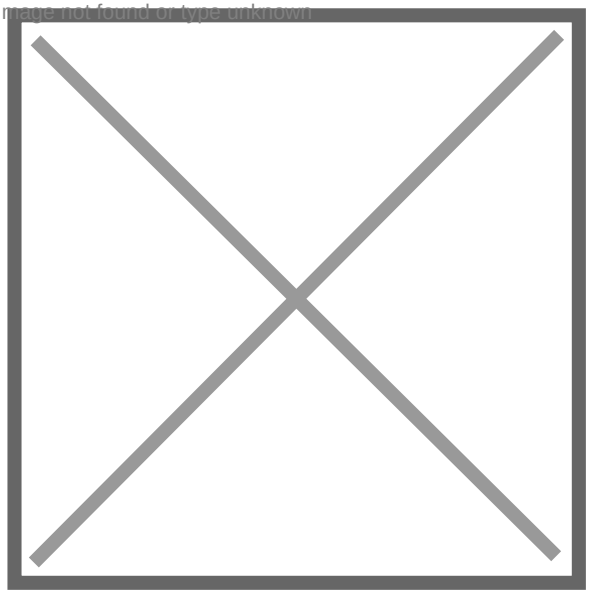

En attente d'un renouvellement mais doit voyager hors de france

Par **july1012**, le **12/10/2009** à **14:54**

Bonjour,
depuis 2 ans, j'ai ma carte de séjour salarié dont j'ai fait la demande de renouvellement depuis début septembre 2009.
Il se trouve que je dois partir en urgence aux Etats-unis car mon frère est malade d'ici la fin de ce mois d'octobre 2009 pour une semaine. Je suis passée à la préfecture pour leur voir si ma carte était prête mais rien. Est-il possible dans cette situation d'avoir un papier qui me permettrait de sortir et de revenir en France ?
Mon séjour n'est que d'une semaine, c'est juste histoire de soutenir mon frère.

Merci d'avance.

Par **anais16**, le **16/10/2009** à **16:01**

Bonjour,

vous pouvez voyager avec votre récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour. Aucun souci.

Par **july1012**, le **16/10/2009** à **16:20**

Bonjour,
en fait, le problème est bien là. Je n'ai pas de récépissé.

Par **anais16**, le **16/10/2009** à **16:59**

Si vous avez déposé votre demande de renouvellement, vous avez forcément dû obtenir un récépissé de renouvellement; c'est une obligation légale des préfectures.
Si ce n'est pas le cas, et si votre carte n'est toujours pas prête d'ici votre départ, retournez en préfecture et exigez ce récépissé.

Par **lililulu**, le **18/11/2009** à **18:40**

Ou est ce qu'il est spécifié que c'est un droit? Quels recours juridique il y a pour obtenir un récépissé le temps que la demande de séjour soit étudiée?

Il y a beaucoup de préfectures qui refusent de donner un récépissé (même en cas de voyage). Leur argument c'est que le fait d'avoir déposer un dossier fait qu'on ne soit pas illégal en France, mais cela empêche de quitter la France!!!

Par **anais16**, le **21/11/2009** à **11:22**

Bonjour,

l'article R 311-4 du CESEDA précise très clairement que pour tout dépôt de dossier les préfectures ont l'obligation de remettre un récépissé en échange; le temps de l'instruction du dossier.

Les préfectures sont dans l'illégalité si elle ne le font pas, mais il n'y a pas vraiment de moyen pour dénoncer cela. Il faut y retourner et faire un scandale, loi à l'appui, quitte à demander à parler directement au responsable du bureau.

Très courant aussi, surtout pour les renouvellements, les préfectures ne prennent plus la peine de délivrer de récépissé car elles savent que les titres de séjour seront disponibles dans très peu de temps.
Illégal! et contraignant quand on doit voyager entre temps.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés